

LA SECTE ÉCOLOGISTE...

A propos de la VOYNET, J.P. CHEVENEMENT aurait déclaré: «*si on la suivait, on retournerait à l'âge de pierre*».

Voilà qui est bien vu... Mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin... Pourquoi, par exemple, faire semblant de considérer le «*parti*» écologiste comme un parti politique comme les autres alors que de toute évidence, il ne s'agit que d'une secte rassemblant une bande de débiles mentaux ayant la prétention de détenir la vérité (révélée ou non) et, de surcroît, manipulés par une clique de politiciens sans scrupule.

Cela étant, peut-être serait-il temps de constater que nous sommes de moins en moins les citoyens d'une nation démocratique et de plus en plus les sujets d'une sorte d'empire théocratique fondé sur la théologie de la subsidiarité qui est très exactement l'inverse du principe démocratique.

Il ne sert à rien de vouloir se rassurer en confondant le droit (provisoire?) au bavardage, avec l'ensemble des libertés démocratiques qui fondent les droits des citoyens, pas plus qu'on ne saurait confondre l'individu aspirant légitimement à toujours plus de liberté avec sa caricature que les théologiens ont baptisé «*personne humaine*», adepte de la «*servitude volontaire*» dénoncée naguère par La Boétie.

Aujourd'hui, il est devenu de bon ton de dénoncer la lutte des classes et des «*intellectuels*», les mêmes que ceux qui, il n'y a pas si longtemps se couchaient devant Staline nous chantent la vieille chanson réactionnaire de la «*participation*» et de «*l'association capital-travail*» directement inspirées de la doctrine sociale de l'église catholique dont l'appareil international est, aujourd'hui, dirigé par un pur produit du stalinisme: Jean Paul II.

Par les temps qui courent, on glose également beaucoup sur le «*paritarisme*». Peut-être, conviendrait-il de rappeler ce que le mot signifie. En France, le paritarisme est le fruit d'un compromis (imposé par l'État?) entre syndicats ouvriers et patronaux, acceptant de gérer en commun les sommes considérables collectées au titre du «*salaire différé*» pour le financement de la protection sociale. Tel est le mode de gestion de l'assurance chômage et des régimes de retraites complémentaires. Il s'oppose à celui appliqué par ordonnance étatique à la gestion tripartite de la Sécurité Sociale (teintée d'auto-gestion, les syndicats d'employés ayant accepté de faire de la figuration dans les Conseils d'Administration des caisses de la Sécurité Sociale)

Rappelons, pour mémoire, qu'avant la dernière guerre, les caisses «*d'assurances sociales*» étaient gérées par des caisses patronales ou par les caisses des travailleurs, fondées par la C.G.T. Il aura fallu l'expérience de Vichy pour imposer un mode de gestion directement inspiré de la doctrine «*corporatiste*», chère à tous les états totalitaires! De ce point de vue, le tête-à-tête représentants patronaux et représentants ouvriers, est, de toute évidence, préférable à toute forme de gestion étatique.

Alors... étatismisme ou paritarisme, tel est le véritable enjeu de la querelle à laquelle nous assistons à propos de l'assurance-chômage. Mais nous aurons probablement l'occasion d'y revenir.

Alexandre HÉBERT.